

Information sur les suites de l'appel à projet visant à créer un dispositif expérimental et innovant d'accompagnement adapté des jeunes en situation d'amendement Creton.

Suite à la liste de classement établie le 10 juin 2011 par la commission de sélection d'appel à projet, Madame DESAULLE, directrice de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire a décidé de retenir les projets suivants sous réserve d'une adaptation de leurs modalités de financement ou d'installation :

- projet présenté par l'ADPEP 72 (transformation de 10 places d'établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés en 11 places de maison d'accueil spécialisée)
- projet présenté par les associations « le pavillon » et « la sauvegarde » en Vendée (renforcement de la qualité d'accompagnement des jeunes adultes vers une orientation professionnelle et sociale adaptée, dans une logique d'inclusion en milieu ordinaire)
- projet présenté par l'ESAT-foyers la Soubretière en Loire-Atlantique (création d'une cellule d'appui au parcours individuel du jeune handicapé)
- projet présenté par les ADAPEI des Pays de la Loire (Agir pour l'insertion sociale et citoyenne)
- projet présenté par l'AAPEI 49 (renforcement de la qualité d'accompagnement des jeunes adultes vers une orientation professionnelle et sociale adaptée)
- projet présenté par l'association « les Récollets » (transformation de 24 places d'établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés en places de maison d'accueil spécialisée)
- projet présenté par l'APF (renforcement de la qualité d'accompagnement des jeunes adultes vers une orientation professionnelle et sociale adaptée)

Après adaptation de leurs modalités de financement ou d'installation, ces projets donneront lieu à des décisions d'autorisation, notifiées au candidat retenu et à l'ensemble des autres candidats et publiées au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pays de la Loire et sur le site internet de l'ARS.